

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 juin 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRÉSENTS** : 23 – **REPRÉSENTÉS** : 06

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, M. CAILLON Philippe, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. LAFOND Frédéric (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*) et Mme FERRY Gladie (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : Mme GILLET Maryline et M. PELÉ Martin.

**OBJET** : *Budget Principal – Décision modificative n°1-2021*

N° 2021 / 06 / 02

*Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des ajustements budgétaires de 74 351 € en lien avec les coûts supplémentaires du centre de vaccination. Ces dépenses supplémentaires seront principalement affectées aux charges de personnel. Cette décision modificative sera équilibrée par une recette de fonctionnement de 74 351 € correspondant au versement d'un premier acompte d'une aide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) destinée au financement du centre de vaccination.*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le budget primitif adopté de l'exercice 2021 ;  
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Économie en date du 15 juin 2021 ;  
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n°1-2021 au Budget Principal comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	montant	Budget avec DM
<b>Total dépenses réelles</b>					<b>570 000,00</b>	<b>74 351,00</b>	<b>644 351,00</b>
Ressouces Humaines	012	64131	020	Ajustement charges de personnel - Centre de vaccination	520 000,00	70 000,00	590 000,00
Finances	022	022	01	Ajustement Dépenses imprévues - Equilibre de la décision modificative	50 000,00	4 351,00	54 351,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>					-	-	-
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>						<b>74 351,00</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Gestionnaire	Chapitre	Nature	fonction	Libellés	Rappel Budget Primitif	montant	Budget avec DM
<b>Total des recettes réelles</b>					<b>14 800,00</b>	<b>74 351,00</b>	<b>89 151,00</b>
Finances	74	74718	01	1er acompte - Subvention ARS pour centre de vaccination	14 800,00	74 351,00	89 151,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>					-	-	-
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>						<b>74 351,00</b>	<b>89 151,00</b>
<b>Équilibre global du budget</b>						-	

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 28 juin 2021,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20210624-CM-2021-06-02-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2021  
Date de réception préfecture : 28/06/2021

Séance du Conseil municipal du 24 juin 2021  
Délibération n° 2021 / 06 / 02